

# RAPPORT DE LA COMMISSION GESTION ET FINANCE

## Préavis ASIGOS n° 01-2024

### Rapport de gestion du Comité de direction (Codir) pour l'année 2023

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

La commission gestion et finance (ci-après COGEF) constituée de Aurélie Barbey, Christian Bovey, Fabien Deillon, Thierry Grandchamp et Philippe Muggli (Président) s'est réunie les 7 et 19 mars 2024 à Castelmont pour préparer une liste de questions qui a été transmise au CODIR.

Elle s'est réunie à nouveau à Castelmont le 27 mars 2024 en présence des membres du CODIR représenté par Mesdames les Municipales Rebecca Joly (Prilly), Nathalie Schöni (Jouxtens), Jennifer Dagon (Romanel) et accompagnées par Monsieur Jean-Marc Etter (boursier de la Ville de Prilly).

La COGEF remercie ces personnes pour leurs explications et réponses à ses questions.

La commission s'est réunie à nouveau les 4 et 16 avril 2024 afin de statuer et finaliser son rapport.

---

#### 1. Observations générales

En 2023, la COGEF a visité l'intégralité des bâtiments des trois communes en vue du transfert de ces derniers à l'ASIGOS+ (voir rapport COGEF Préavis 09-2023).

Plusieurs préavis importants ont été traités par la COGEF durant cette année en addition aux comptes et budget usuels :

- Préavis 03-2023 pour la construction du pavillon provisoire de Romanel, adopté pour un montant de 1'925'000.- CHF
- Préavis 04-2023 pour la réfection du collège du Grand-Pré, adopté pour un montant de 20'650'000.- CHF
- Préavis 05-2023 pour sa partie fixant l'octroi de crédit de pré-étude de 100'000.- CHF par cas
- Préavis 08 et 09-2023 traitant des nouveaux statuts et du transfert des bâtiments des communes membres vers l'ASIGOS pour un montant de 7'030'380.- CHF

Le total des crédits octroyés hors budget de fonctionnement se monte ainsi à 29.6 mioCHF pour l'année 2023.

Lors du rapport concernant la gestion 2022, la COGEF avait émis un certain nombre de vœux dont elle déplore la non prise en compte sur l'exercice 2023 :

- La présence du directeur des écoles pour les séances COGEF/CODIR et lors des éventuelles visites de sites. Cette présence aurait d'ailleurs été forte utile lors de la séance sur les comptes 2023.
- La COGEF avait souhaité une analyse technique afin de déterminer la valeur réelle des bâtiments à transférer à l'ASIGOS+

La COGEF rappelle que les motions de M. Manthey du 15 novembre 2022 sont toujours ouvertes et qu'une réponse à leur sujet est attendue en 2024:

- Motion pour la liste des bâtiments ASIGOS+
- Motion pour un règlement d'application pour la gestion des bâtiments ASIGOS+

## 2. Questions

Chapitre	Logo ( <i>Page 1</i> ) Site internet ( <i>Page 4</i> )
Question 1	D'où vient ce nouveau logo ? A-t-il coûté quelque chose ?
Réponse CODIR	<p>Un logo a été jugé nécessaire pour toutes les communications et les relations de l'Asigos avec ses partenaires (cf. point 10 du programme de législature du 8 juin 2023). Il a permis également de définir l'identité visuelle du site Internet et de reconnaître l'association et son existence. Il remplit totalement son rôle en différenciant clairement nos documents et publications de ceux de nos communes respectives. Une graphiste de Jouxtens-Mézery l'a créé à notre demande, cela a coûté CHF 600.- (40 variantes). Il s'agit de Sandy Chanel Magnin. Elle s'est faite remarquée en créant le logo d'une récente société à Jouxtens-Mézery : la vie à Jouxtens-Mézery.</p>
Remarque COGEF	-

Chapitre	Situation géopolitique ( <i>Page 2 §3</i> )
Question 2	Est-ce que les difficultés rencontrées en 2022 ont pu être solutionnées ? <ul style="list-style-type: none"><li>- Combien d'élèves sont accueillis ? Des classes ont-elles dû être ouvertes ?</li><li>- Est-ce que cela pose des problèmes d'intégration ?</li><li>- Il y a-t-il des conséquences financières pour l'ASIGOS ?</li></ul>
Réponse CODIR	Environ 1900 élèves sont accueillis dans notre établissement scolaire. L'Asigos a ouvert en 2023 4 classes sur la commune de Romanel-sur-Lausanne mais cette ouverture est due à l'augmentation de la population. L'intégration des élèves ukrainiens est évidemment un défi pédagogique mais ne nécessite pas d'infrastructures particulières.
Remarque COGEF	-

Chapitre	Modifications des statuts de l'ASIGOS et projets futurs ( <i>Page 2</i> )
Question 3	Quelles sont les prochaines étapes ? Est-ce que les coquilles relevées dans les statuts pourront être corrigées ?
Réponse CODIR	<p>L'article 13 (non modifié) renvoyant à la LEDP restera inchangé (nouvelle version de la LEDP datant d'octobre 2021). L'article 14 ch. 10 « Conseil » prendra une majuscule, et « comité directeur » sera changé par « Comité de direction ». Nous avons questionné Mme Pisani Ben Nsir sur les autres coquilles trouvées mais elle n'a pas gardé ses notes et nous n'avons rien retrouvé. Les trois communes ont approuvé ces statuts et maintenant ils seront envoyés au Canton pour validation.</p>
Remarque COGEF	-

Chapitre	Construction d'un pavillon temporaire de qualité construit en un temps record ! (Page 3)
Question 4	Qu'en est-il maintenant des recours et de leurs suites ? Quels sont les risques encourus par la commune de Romanel et l'ASIGOS ? (Selon nos informations, des recours sont toujours en cours, de même qu'une procédure.)
Réponse CODIR	La procédure étant toujours en cours, le CODIR de l'Asigos ne peut se prononcer sur le dit sujet.
Remarque COGEF	-

Chapitre	Site internet (Page 3-4)
Question 5	Combien d'heures ont été investies dans le site par le CODIR ? Quelle est ou sera l'adresse du site ?
Réponse CODIR	Entre le temps pour trouver (et comprendre) et comparer les prestataires (avec l'aide de M. Marchon), le briefing des mandataires, l'élaboration de l'arborescence, la relecture et la correction des textes, les échanges avec différents partenaires pour l'alimenter (photos, articles, etc.), la formation, au moins une soixantaine d'heures. <a href="http://www.asigos.ch">www.asigos.ch</a> grâce à l'anticipation de Blaise Drayer
Remarque COGEF	-

Chapitre	Entretien et études (Page 4 – Etudes de faisabilité)
Question 6	Est-ce que l'on peut avoir la liste de ces études et voir les détails ?
Réponse CODIR	Nous avons présentés déjà l'étude de faisabilité de Mont-Goulin et transmis ce document dans le cadre de la présentation du préavis. L'étude de l'Union peut vous être transmises sans problèmes. L'étude de Jouxtens-Mézery n'est pas encore réalisée. Vous avez plus de détails dans l'annexe 2.
Remarque COGEF	La COGEF suppose qu'il s'agit de l'annexe 1 et apprécierait de voir l'étude de l'Union

Chapitre	Entretien et études (Page 4 – Etudes de faisabilité)
Question 7	Quel est le planning actualisé pour la réalisation des deux futurs collèges (Romanel et Corminjoz) ?
Réponse CODIR	En 2023, le planning n'a pas avancé. Des développements pour Romanel pourront intervenir en 2024. Le collège de Corminjoz nécessitant une planification localisée, nous devons attendre la finalisation de cette planification.
Remarque COGEF	La COGEF s'inquiète de cette situation et du délai vu le besoin à court terme de classes.

Chapitre	Entretien et études ( <i>Page 4 - Poutre</i> )
Question 8	Qu'est ce qui fait dire que la situation de la poutre est sous contrôle ? Cela veut-il dire qu'elle n'a plus bougé ? Peut-on avoir un rapport de suivi ?
Réponse CODIR	<p>Les travaux de réparation de la poutre métallique ont été réalisés en 2022. En parallèle à ces travaux, et suivant le conseil du bureau d'ingénieurs civils Synaxis SA Lausanne, le Service DBG a mandaté un géomètre pour réaliser un contrôle annuel des fissures présentes dans la cage d'escaliers et couloir principal du Collège de l'Union. Des fissomètres et des cibles ont été installés en juin 2022 (levé 0) et un premier contrôle a été effectué en juin 2023 (levé 1). Le rapport du géomètre a été envoyé à l'ingénieur civil et il constate qu'il n'y a pas de mouvements tangibles à relever. Les légères différences entre le levé 0 et le levé 1 correspondent aux marges de précision des mesures du géomètre.</p> <p>Un nouveau contrôle est prévu pour juin 2024. Si pour ce prochain relevé les mêmes conclusions sont de mise, l'ingénieur préconise de pouvoir suspendre les contrôles annuels des fissures et de réaliser un nouveau contrôle d'ici 2 à 5 ans afin de vérifier qu'il n'y a pas de mouvements résiduels significatifs du bâtiment sur le plus long terme.</p>
Remarque COGEF	La COGEF s'interroge sur la prudence d'espacer les contrôles supposant que ceux-ci ne devraient pas être excessivement onéreux.

Chapitre	ANF ( <i>Page 5</i> ) Vie scolaire - Pédagogie ( <i>Page 6</i> )
Question 9	Est-ce que ce nouveau matériel donne satisfaction aux élèves et aux enseignants ? Comment conciliez-vous les ANF et la surexposition aux écrans ?
Réponse CODIR	<p>Cet équipement donne entière satisfaction selon nos contacts avec les directions d'école.</p> <p>EP : Oui. Ce matériel est obligatoire et doit être installé dans tous les établissements scolaires dans le cadre de l'éducation numérique validé par le Grand conseil.</p> <p>Quelques ajustements, notamment au niveau de prises Ethernet et du wifi suivant les endroits doivent encore être effectués cette année. Tous les enseignants ont été formés. Dans le cadre de l'éducation numérique, un grand nombre d'activités s'effectue sans ordinateur ni tablette et les enseignants ont été sensibilisés à toute utilisation numérique.</p>
Remarque COGEF	-

Chapitre	Vie scolaire – Rentrée scolaire (Page 5)
Question 10	<p>Le nombre moyen d'élève par classe EPS est de 16.7, par classe EP de 18.4.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels sont les quotas recommandés par le canton ?</li> <li>- Serait-il possible d'optimiser afin de gagner quelques classes ?</li> </ul>
Réponse CODIR	<p><b>Cf art. 78 LEO : fixé par RLEO art. 61 : 20 max au primaire, 20 max au secondaire voie générale, 22 max au secondaire voie prégymnasiale</b>, l'article 78 LEO indique qu'il doit être adapté à l'âge, et <u>prendre en compte les élèves à besoin particulier</u>, donc on évite de surcharger les classes au détriment de la qualité de l'enseignement.</p> <p>La moyenne n'est pas un bon indicateur car il y a des classes spéciales qui sont à très peu d'effectifs et qui donc faussent la moyenne : des classes régionales d'enseignements spécialisés, des classes d'accueil et ce tant au primaire qu'au secondaire.</p> <p>Les directeurs n'abusent pas du système et l'optimisation n'est pas forcément plus économique (transport, etc.)</p> <p>EP : Selon l'art.61 RLEO, le nombre d'élèves par classe devrait se situer entre 18 et 20 élèves dans les degrés primaires. Il n'est pas possible d'optimiser plus et de diminuer le nombre de classes en raison de la dispersion des bâtiments scolaires sur les trois communes mis à disposition de la direction par l'ASIGOS</p> <p>Les « enclassements » relèvent de la direction de l'établissement.</p>
Remarque COGEF	<p>La COGEF se demande si une étude comparative a été réalisée. Est-il plus cher de transporter les élèves ou de construire des classes et d'augmenter le nombre d'enseignants, même si ce budget en particulier ne dépend pas de l'ASIGOS?</p>

Chapitre	Vie scolaire - Cantine (Page 5)
Question 11	<p>Au sujet de la capacité de la cantine : Il arrive régulièrement qu'il n'y ait plus de place. Pour être certain d'en obtenir, il est nécessaire de réserver très en avance.</p> <p>Est-ce que des réflexions sont en cours pour augmenter la capacité ? (<i>Cela risque d'empirer avec l'augmentation de la population, du nombre d'élèves, ceux-ci restant en outre plus souvent à midi</i>)</p>
Réponse CODIR	<p>Ce point ne concerne pas directement l'Asigos. Nous sommes en discussion avec nos partenaires mais ne pouvons pas piloter cette question.</p>
Remarque COGEF	-

Chapitre	Locaux, infrastructures – Plan-Sepéy (Page 6)
Question 12	Comment la structure de Plan-Sepéy a-t-elle été utilisée en 2023 ? Quelle est la répartition entre les communes ?
Réponse CODIR	<p>En 2023 les élèves des établissements primaires (EP) de 3 à 6<sup>ème</sup> année de Prilly, Jouxtens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne ont participé au camp, école à la montagne à Plan-Sépey, de mi-avril à fin juin et de fin août à mi-octobre pour les élèves de 4 à 6<sup>ème</sup>.</p> <p>Pour les élèves des établissements primaires et secondaires (EPS) 7, 9 et 10<sup>ème</sup> année de Prilly, Jouxtens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne, les élèves de 9 et 10<sup>ème</sup> ont participé au camp de ski à Plan-Sépey de janvier à mi-avril et pour les élèves de 7<sup>ème</sup> ils ont participé au camp, école à la montagne de mi-octobre à mi-décembre à Plan Sépey.</p> <p>Donc équité : 4P des trois communes montent, 5-6P Jouxtens camps de ski 5-6P de Romanel à Plan Sépey.</p> <p>Depuis 2017, les inscriptions aux colonies se font par le biais du site internet de la Ville de Prilly. Les places sont ouvertes aux enfants de toutes les communes <a href="https://www.prilly.ch/vivre-a-prilly/enfance-jeunesse-et-ecoles/activites-pendant-les-vacances/colonies-et-camps">https://www.prilly.ch/vivre-a-prilly/enfance-jeunesse-et-ecoles/activites-pendant-les-vacances/colonies-et-camps</a></p>
Remarque COGEF	-

Chapitre	Locaux, infrastructures – Vaudoise Arena (Page 6)
Question 13	Quelles sont les autres « entités » qui utilisent la « Vaudoise Arena » ? Est-ce que des accords sur les taux d'utilisation ont été passés lorsque les décisions de financement ont été convenues ? Est-ce que l'on pense pouvoir garantir l'accès aux élèves ces prochaines années ?
Réponse CODIR	<p>Il s'agit d'autres communes et de divers clubs d'activité de glace. Il n'y a pas de taux d'utilisation garantis.</p> <p>Oui, l'utilisation de la patinoire pourra être maintenue mais nous ne savons pas dans quelle mesure exacte.</p>
Remarque COGEF	-

Chapitre	Pédagogie – Concept 360° (Page 6)
Question 14	Quelles sont les conséquences pour l'EPS Prilly, en terme de ressources et de changements à venir ?
Réponse CODIR	<p>EPS : aucune conséquence, il s'agit de prescriptions pédagogiques. Le principe du concept 360° est disponible sur le site de l'Etat de Vaud : <a href="https://www.vd.ch/themes/formation/enseignement-obligatoire-et-pedagogie-specialisee/concept-360">https://www.vd.ch/themes/formation/enseignement-obligatoire-et-pedagogie-specialisee/concept-360</a></p>
Remarque COGEF	-

Chapitre	Conseil d'établissement ( <i>Page 7</i> )
Question 15	Quelle est la problématique concernant les horaires 7-8P ?
Réponse CODIR	Elle est plus large, elle s'étend au secondaire aussi. Ils sont jugés trop tôt et de ne pas respecter l'horloge biologique des ados (difficulté d'endormissement le soir). Les élèves de Romanel et Jouxtens-Mézery se lèvent entre 6h et 6h20 pour attraper leur LEB de 7h08 respectivement 7h11.
Remarque COGEF	

### 3. Observations et souhaits

La COGEF relève à nouveau la très bonne collaboration qu'elle a pu entretenir avec le CODIR et reconnaît le travail accompli par celui-ci pendant cette année 2023.

La COGEF constate que de nombreux aspects et implications liés à ASIGOS+ n'ont pas été suffisamment pris en compte en amont du projet et que le CODIR actuel fait de son mieux pour pallier à ces manquements.

La COGEF émet les souhaits suivants :

- Elle désirerait que les directeurs soient présents lors des séances COGEF/CODIR concernant les comptes et le budget
- Que le CODIR réponde dans l'année 2024 aux deux motions Manthey de 2022 encore ouvertes
- Que le CODIR prévienne la COGEF lors de l'ouverture d'un compte pour crédit de pré-étude

#### 4. Conclusions

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COGEF accepte avec 4 pour et 1 abstention le préavis n°01-2024 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Intercommunal de l'ASIGOS de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis No 1 – 2024 adopté par le Comité de direction le 22 février 2024;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**Décide**

- **d'adopter le rapport de gestion du Comité de direction pour l'année 2023.**

Prilly, le 16 avril 2024

La rapportrice :

---

Aurélie Barbe

Les autres membres :

---

Philippe Muggli  
*Président*

---

Christian Bovey

---

Fabien Deillon

---

Thierry Grandchamp